

1. Ouverture de la réunion extraordinaire à 18h30

2. Vérification du quorum et des présences

- **Présence:** Samuel Frenette, Julie Carignan, Ken Dumas, Danny Reddick, Diana Frenette et Shanelle Dion.
- **Absence motivée:** Allison McCreath.
- **Parent présent:** Aucun parent présent.
- **Quorum:** Samuel Frenette, Julie Carignan, Ken Dumas, Danny Reddick et Diana Frenette forment le quorum à 20h00.

3. Adoption de l'ordre du jour

- Proposition: Adopter l'ordre du jour.
- Proposé par: Samuel Frenette
- Appuyé par: Julie Carignan
- Adopté à l'unanimité

4. Révision des « Statuts et règlements » afin de rencontrer les normes de l'AGLC.

- Les parents présents à la réunion ont révisé les changements proposés aux Statuts et règlements :

ARTICLE VI – COMPOSITION ET ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

6.01 Le Conseil d'administration (CA) est composé de cinq (5) à douze (12) membres.

6.02 L'élection des membres du Conseil d'administration a lieu lors de l'Assemblée générale annuelle.

6.03 Le directeur n'a pas de droit de vote.

6.04 Le directeur et les membres du personnel de l'École La Trinité peuvent choisir d'être membres associés uniquement.

6.05 En tant que membres associés, le directeur et tous les autres membres du personnel jouent un rôle de personnes-ressources et ont voix consultative ; ils n'ont toutefois pas de droit de vote lors des assemblées générales des membres ni des réunions du Conseil.

6.06 Ni le directeur ni aucun membre du personnel ne sont autorisés à signer les actes de l'Association.

6.07 En vertu de la Loi sur l'éducation, le directeur dispose d'un droit de veto sur les actions touchant directement l'établissement scolaire, le personnel ou les élèves, mais non sur les dépenses, les revenus ou les investissements de l'Association.

6.08 L'élection du comité exécutif aura lieu lors de la première assemblée de l'Association.

6.09 Les élections se dérouleront par scrutin, sauf si les candidats sont élus par acclamation.

6.10 La majorité des membres du conseil d'administration doivent être des parents d'élèves.

6.11 Le nombre de membres du conseil d'administration est déterminé à la fin de la période électorale.



5. Adoption des « Statuts et règlements »

- Proposition: Approuvé les changements proposés aux Statuts et règlements.
- Proposé par: Samuel Frenette
- Appuyé par: Danny Reddick
- Adopté à l'unanimité

6. Varia

- a. Aucun varia discuté.

7. Levée de la réunion extraordinaire à 20h15